

Note de synthèse des sous-groupes de travail lors du webinaire du 31 mai 2021 de la Plateforme communautaire des coordinations Accueil Temps Libre (CCATL)

Les Droits de l'Enfant en accueil temps libre

Un webinaire organisé par la Plateforme communautaire des coordinations Accueil temps Libre, en collaboration avec le Délégué général aux droits de l'enfant.

Avec la participation des intervenants suivants :

- **Bernard De Vos** : Délégué Général aux droits de l'enfant
- **Anne-Sophie Hittélet** : Permanente pédagogique chez Résonnance ASBL
- **Christelle Meunier** : CATL Châtelet, détachée de l'ISPPC et responsable/animatrice chez Hôte de M'HOME
- **Marie d'Haese** : La CODE

Résumé des freins et des leviers quant à l'application des Droits de l'enfant dans le quotidien ATL :

✓ **Les droits de l'enfant en général**

Freins	Leviers
Méconnaissance de la thématique	- Identifier des acteurs qui peuvent aider à mieux connaître le sujet : DGDE La CODE Projet Charleroi « Ville amie des enfants » -....
Manque de moyen financier	Eduquer, former et travailler en réseau
Adultisme ou autorité archaïque	- Travail transversal et/ou collaboratif entre acteurs de terrain et de l'enseignement - Travail en réseau afin d'atténuer l'existence des temps d'accueil si différents
Manque de temps	Favoriser plus de partenariat afin de mutualiser les bonnes pratiques
Appel à projet avec délai trop court	Faire appel aux plateformes provinciales
Manque de moyen de communication avec les personnes les plus précarisées	Le partenariat avec les acteurs de terrain
Manque de communication entre acteurs du secteur, services, politiques	Faire du coordinateur ATL un facilitateur de processus
Statut des accueillants	- Amélioration du statut - Travailler sur des descriptifs de fonction - Accompagner la réalisation des projets d'accueil - Formation des accueillants - Donner plus de visibilité au secteur

Le système scolaire actuel	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des rythmes scolaires annuels et journaliers en favorisant le lien ATL-Enseignement - Proposer des changements plus importants, pas juste des changements au niveau des congés
Les mentalités, ornières de fonctionnement	Sensibiliser à l'existence des conventions et des droits afin de faire évoluer les mentalités

✓ **L'article 31** de la convention qui traite de l'accès aux loisirs

Freins	Leviers
Manque de mobilité en termes d'accessibilité aux activités	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ramassages en bus - Favoriser des projets visant l'accessibilité
Existence d'étiquettes, de fausses croyances	Déconstruire les stéréotypes surtout ceux liés aux enfants des quartiers précarisés par exemple en travaillant avec des AMO
Activités coûteuses	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver du financement - Collaborer avec des partenaires afin de diminuer le prix de certaines activités - Bénéficier de moyens financiers communaux (Schaerbeek)
Méconnaissance des parents sur la thématique	Sensibiliser au fait que l'accès aux loisirs est un droit

✓ **L'article 12** de la convention qui traite de l'avis, l'opinion de l'enfant

Freins	Leviers
Freins politiques et structurels qui existent dans certains endroits (Pourquoi questionner les enfants, pas nécessaire)	- Convaincre les professionnels de l'importance des droits de l'enfant et de leur demander leur avis
Enfants sollicités quand l'adulte en a besoin	- Réelle réflexion autour de la participation de l'enfant et à quelle fin
Manque de valeurs attenantes	- Penser des projets sur cette thématique (Place aux enfants)